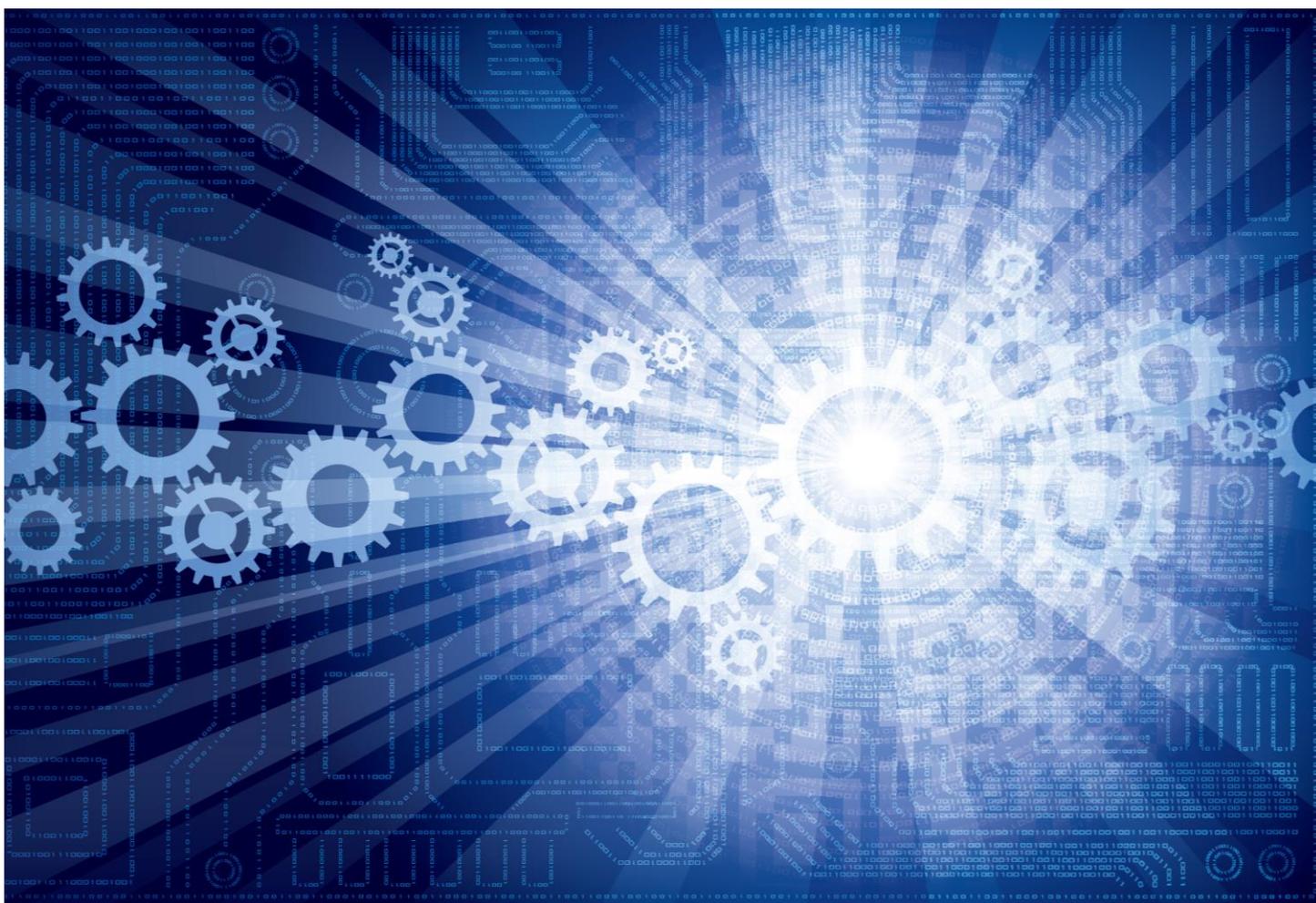


# Guide de priorisation et de diffusion des données ouvertes

Gouvernement ouvert





# Guide de priorisation et de diffusion des données ouvertes

---

Gouvernement ouvert

Cette publication a été réalisée  
par le Sous-secrétariat du dirigeant principal de l'information  
et produite en collaboration avec la Direction des communications.

On peut obtenir de l'information au sujet  
du Conseil du trésor et de son Secrétariat  
en vous adressant à la Direction des communications  
ou en consultant son site Web.

Direction des communications  
du ministère du Conseil exécutif  
et du Secrétariat du Conseil du trésor  
2<sup>e</sup> étage, secteur 800  
875, Grande Allée Est  
Québec (Québec) G1R 5R8

Téléphone : 418 643-1529  
Sans frais : 1 866 552-5158

[communication@sct.gouv.qc.ca](mailto:communication@sct.gouv.qc.ca)  
[www.tresor.gouv.qc.ca](http://www.tresor.gouv.qc.ca)

Dépôt légal – août 2018  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-82518-0

Tous droits réservés pour tous les pays.  
© Gouvernement du Québec – 2018

## TABLE DES MATIÈRES

1.	INTRODUCTION	1
2.	RÔLES ET RESPONSABILITÉS	1
2.1	DIRIGEANTS DE L'INFORMATION	1
2.2	LE RÉPONDANT EN GOUVERNEMENT OUVERT	1
2.3	LES PARTIES PRENANTES POUR L'IDENTIFICATION, LA PRIORISATION ET LA DIFFUSION DES DONNÉES OUVERTES	2
2.4	LE PÔLE D'EXPERTISE EN DONNÉES OUVERTES DU SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR	2
3.	LE PROCESSUS D'IDENTIFICATION ET DE PRIORISATION DES DONNÉES OUVERTES	3
3.1	IDENTIFICATION DES SOURCES D'INFORMATION	3
3.2	DESCRIPTION PRÉLIMINAIRE DES JEUX DE DONNÉES POTENTIELS	4
3.3	PRIORISATION DES JEUX POTENTIELS	5
3.4	CONSTRUCTION DU CALENDRIER	8
4.	PRÉPARATION DES JEUX DE DONNÉES	9
4.1	DÉTERMINATION DES CHAMPS	10
4.2	EXTRACTION DES DONNÉES	10
4.3	DOCUMENTATION DU JEU (MÉTADONNÉES)	10
5.	DIFFUSION DES DONNÉES OUVERTES	11
5.1	ACCÉDER À DONNÉES QUÉBEC	11
5.2	DÉPÔT D'UN JEU DE DONNÉES SUR DONNÉES QUÉBEC	11
5.3	VÉRIFICATIONS	11
5.4	TRANSFERT EN PRODUCTION	11
	ANNEXE I CONTRIBUTIONS DES PARTIES PRENANTES	12

ANNEXE II LE GTGOC	LISTE DES JEUX DE DONNÉES DE GRANDE VALEUR CIBLÉES PAR 13	
ANNEXE III	OPEN DATA INDEX (2016)	17
ANNEXE IV	NORMES INTERNATIONALES MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE DU PARTENARIAT POUR UN GOUVERNEMENT OUVERT	22
	BIBLIOGRAPHIE	23
	TEXTES LÉGISLATIFS	23

## Liste des figures

FIGURE 1	OUTIL D'AIDE À LA PRIORISATION DE LA DIFFUSION DES JEUX DE DONNÉES	9
----------	--	---

## Liste des acronymes et des sigles

AEG	Architecture d'entreprise gouvernementale
LGRI	Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement
PGO	Partenariat pour un gouvernement ouvert
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SEAO	Système électronique d'appel d'offres

## Historique et mises à jour prévues

Date	Modifications
Juin 2017	Première publication.
Juillet 2018	Mise à jour en fonction du plan d'action pour l'accès et le partage des données ouvertes des ministères et organismes publics.

La version officielle est accessible à l'adresse suivante : <https://www.tresor.gouv.qc.ca/ressources-informationnelles/?L=0>

# 1. INTRODUCTION

Le **Guide de priorisation et de diffusion des données ouvertes** soutient la mise en œuvre des [Énoncés d'orientations pour les données ouvertes](#) dont, plus précisément, la deuxième orientation, « la diffusion de données ouvertes est priorisée et planifiée ». Son premier objectif consiste à orienter et accompagner les organismes publics dans l'identification, la priorisation et la planification de la diffusion des données ouvertes.

## **ORIENTATION 2 : LA DIFFUSION DE DONNÉES OUVERTES EST PRIORISÉE ET PLANIFIÉE**

**Les organismes publics planifient les données ouvertes à diffuser en favorisant celles ayant le plus grand potentiel de réutilisation.**

Les organismes publics sont encouragés à planifier les données ouvertes à diffuser. Dans un contexte où les ressources sont limitées, ils sont également encouragés à déterminer lesquelles diffuser en priorité. Par exemple, les données à haut potentiel de réutilisation sont celles contribuant à :

- ✓ cibler les enjeux socioéconomiques et environnementaux;
- ✓ offrir une meilleure prestation de services;
- ✓ encourager l'innovation et la croissance économique durable;
- ✓ augmenter la transparence gouvernementale et le flux d'information;
- ✓ répondre à une demande de la communauté.

## 2. Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités proposées s'appuient, entre autres, sur la [Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement \(LRLQ, chapitre G-1.03\)](#) (LGGRI), la [Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels \(LRLQ, chapitre A-2.1\)](#). (Loi sur l'accès) et sur la [directive sur la sécurité de l'information](#). Toute modification de ces éléments pourrait entraîner des changements à la présente section.

### 2.1 Dirigeants de l'information

Conformément à l'article 10.1 de la LGGRI, les dirigeants de l'information (DI) ont notamment pour fonction de veiller à la mise en œuvre des orientations adoptées par le Conseil du trésor dans les organismes auxquels ils sont rattachés. Ils doivent, entre autres, présenter l'adéquation entre les orientations et la gestion des ressources informationnelles dans le plan directeur en ressources informationnelles. Dans ce contexte, l'exercice de planification de la diffusion des données ouvertes est le meilleur moyen pour y parvenir. Pour veiller à la mise en œuvre des Orientations pour les données ouvertes, les DI peuvent compter sur les répondants en gouvernement ouvert.

### 2.2 Le répondant en gouvernement ouvert

Il y a généralement un répondant en gouvernement ouvert dans chacune des organisations assujetties à la LGRI. Le répondant appuie le DI dans la mise en œuvre des Orientations pour les données ouvertes lors de l'identification, la priorisation, la planification et la diffusion de données ouvertes. Le répondant doit exercer un leadership pour rassembler les parties prenantes des différentes étapes menant à la diffusion de données ouvertes.

À la suite de la diffusion, le répondant doit aussi veiller à ce que les mises à jour des jeux se fassent selon les fréquences convenues. Enfin, il doit s'assurer, avec les intervenants désignés, que le processus de diffusion est optimal et automatisé, dans la mesure du possible, afin de minimiser les efforts récurrents entourant la diffusion de données ouvertes.

Le répondant est le point de contact avec le pôle d'expertise en données ouvertes au sein de la direction spécialisée en gouvernement ouvert au Secrétariat du Conseil du trésor (ci-après le pôle d'expertise) et il peut s'appuyer sur ce dernier.

## 2.3 Les parties prenantes pour l'identification, la priorisation et la diffusion des données ouvertes

Le répondant doit travailler en étroite collaboration avec les détenteurs d'information présents dans les lignes d'affaires de son organisme pour identifier les données de grande valeur. Il doit aussi travailler avec la Direction des technologies de l'information, les responsables de la sécurité, le responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels (ci après, le responsable de l'ADPRP), la Direction des communications, les conseillers en architecture d'entreprise lorsqu'une architecture d'entreprise organisationnelle est en place et toute autre personne devant intervenir dans le processus décisionnel concernant la diffusion de données.

Ces parties prenantes réunissent les compétences nécessaires à la bonne conduite du processus de priorisation de données ouvertes. Par exemple, le responsable de l'ADPRP doit s'assurer que la diffusion des données ouvertes respecte les exigences en matière de protection des renseignements personnels et confidentiels, alors que les conseillers en architecture doivent veiller à la cohérence avec l'architecture d'entreprise. Sans recourir obligatoirement à un groupe de travail se réunissant lors de rencontres officielles, le répondant doit consulter en temps opportun les parties prenantes afin d'obtenir des recommandations éclairées.

Il est suggéré que le DI ou le répondant en gouvernement ouvert mette à contribution l'expertise des groupes déjà existants, tels que le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels ou le comité de sécurité de l'information de son organisation.

Pour plus d'information sur les parties prenantes et sur les étapes auxquelles elles devraient participer, on peut consulter l'ANNEXE I Contributions des parties prenantes.

## 2.4 Le pôle d'expertise en données ouvertes du Secrétariat du Conseil du trésor

Le pôle d'expertise appuie les ministères et les organismes publics dans l'exercice de priorisation et de planification de diffusion des données ouvertes. Au besoin, des ateliers de travail peuvent être organisés avec le répondant ou avec l'ensemble des parties prenantes.

Il est possible d'en faire la demande à tout moment à l'adresse suivante : [pilote@donneesquebec.ca](mailto:pilote@donneesquebec.ca)

### 3. Le processus d'identification et de priorisation des données ouvertes

La présente section vise à soutenir les organismes publics dans la préparation d'un calendrier de diffusion de données ouvertes, qui permet d'identifier et de prioriser les jeux de données qui seront diffusés sur le portail Données Québec.

Il est important de réunir les bonnes personnes lors de ces étapes, afin qu'elles s'assurent de la pertinence et de la faisabilité de leurs choix et que les travaux se réalisent dans un délai raisonnable.

La préparation d'un calendrier de diffusion comporte trois grandes étapes :

- ✓ L'identification des sources d'information;
- ✓ La description préliminaire des jeux de données potentiels;
- ✓ La priorisation des jeux potentiels.

#### 3.1 Identification des sources d'information

La première étape consiste à lister les sources d'information de votre organisme afin de déterminer, dans un second temps, de potentiels jeux de données.

En quelques heures, la réalisation des étapes qui suivent vous permettra de découvrir et de lister l'information dont votre organisme est responsable.

Si vous avez déjà répertorié plusieurs jeux de données potentiels soutenant la mise en œuvre des priorités d'action en gouvernement ouvert, vous pouvez passer directement à la section 3.2 Description préliminaire des jeux de données potentiels.

Les informations qui doivent être inscrites dans la liste sont les suivantes :

L'information publique publiée ou constituée par votre organisation en fonction du cadre légal (généralement sous forme de documents) dont :

- ✓ **Les renseignements ou les documents énumérés dans le Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2) :** listez les informations, notamment celles prévues aux alinéas paragraphes 7 et 9 de l'article 4 que votre organisme diffuse déjà. Ces paragraphes se lisent comme suit :

7° les études, les rapports de recherches ou de statistiques, produits par l'organisme public ou pour son compte dont la diffusion présente un intérêt pour l'information du public;

9° les registres publics prévus expressément par la loi dont il est responsable;

- ✓ **Les cartes et autres informations dont votre organisme est légalement responsable :** Ces informations sont parfois accessibles sur le site Web de votre organisme, sous forme de document PDF, de moteur de recherche, de carte interactive ou autre.

L'information partagée ponctuellement :

- ✓ **Les demandes récurrentes d'accès à l'information :** listez, avec votre responsable de l'ADPRP, les demandes qui reviennent de façon régulière et qui contiennent des données.

- ✓ **Les données que votre organisation partage par l'intranet de données (<http://intranet.donnees.qc/acrigeo/>)** : listez les jeux de données qui ont été partagés par votre organisation auprès d'autres ministères et organismes, sans être rendus publics.
- ✓ **Les autres données partagées avec des partenaires** : listez l'information que votre organisme partage sur une base régulière avec des organismes.

Les listes de sources d'information répertoriées par votre organisation (généralement des données structurées) :

- ✓ **Les interventions prévues à la Programmation des investissements et dépenses (PID)** : la PID présente les investissements et dépenses relatives à l'ensemble des interventions en RI que votre organisation prévoit réaliser pour le prochain exercice financier ainsi qu'une projection des trois exercices financiers subséquents. Listez les sources d'informations soutenant les interventions prévues à la PID.
- ✓ **Les sources d'information inscrites au registre de catégorisation des ministères et organismes** : ce registre catégorise notamment les documents<sup>1</sup> ou les systèmes de gestion de l'information, dont le niveau de confidentialité relatif à l'actif informationnel. Listez les actifs informationnels contenant principalement de l'information qui pourrait être publique.
- ✓ **Les systèmes d'information déclarés au registre d'autorité de la sécurité de l'information des ministères et organismes** : Le registre d'autorité consigne, entre autres éléments, les actifs informationnels dont les systèmes d'information et les bases de données ainsi que leur niveau de sensibilité et leurs détenteurs. Il vous permettra d'enrichir votre liste d'information.

## 3.2 Description préliminaire des jeux de données potentiels

À partir de la liste que vous avez dressée à l'étape précédente, vous devez maintenant faire une première analyse de l'information recensée pour en dégager les jeux de données qui pourraient être diffusés. Les activités reliées à cette étape sont :

- a) **Regrouper l'information en thèmes.** À partir de la liste d'information que vous avez constituée, déterminez les principaux thèmes pour lesquels vous possédez des données. Ceux-ci vous permettront de dégager vos principaux jeux de données. Voici quelques exemples :
  - données concernant des infrastructures;
  - répertoire ou registre d'information;
  - bilan d'opérations.
- b) **Vérifier l'existence de pratiques communes ou de normes reliées aux thèmes et aux jeux identifiés.** Des normes définissent le contenu de jeux de données pour des thèmes précis. Respecter ces normes vous permettra de construire des jeux à très haut potentiel de réutilisation. Les documents suivants peuvent vous faciliter cette démarche :
  - l'ANNEXE II Liste des jeux de données de grande valeur ciblées par le GTGOC décrit le contenu des jeux de données de grande valeur répertoriés par le Partenariat Données Québec et le Groupe de travail en gouvernement ouvert du Canada;
  - l'ANNEXE III Open Data Index (2016) recense 13 jeux de données, ainsi que leurs principaux champs, utilisés pour évaluer l'ouverture d'une administration publique;

---

<sup>1</sup> Se baser sur la notion de document au sens de l'article 3 de la LCCJT.

- l'ANNEXE IV Normes internationales mises en œuvre dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert relève des normes reliées à divers domaines d'affaires de l'État (contrats publics, solidarité internationale et autres).
- c) **Déterminer sommairement le contenu des jeux de données.** Énumérez les principaux champs de vos jeux potentiels de données. On pourrait retrouver des informations telles que :
- un identifiant unique, un nom, une description;
  - une date (exemple : la date de début ou de fin d'un événement);
  - un lieu (position géolocalisée, adresse postale);
  - des indicateurs (quantitatifs, qualitatifs).
- d) **Préciser les enjeux reliés à la protection des renseignements personnels (PRP).** Déterminez les renseignements personnels, c'est-à-dire ceux qui concernent une personne physique et qui permettent de l'identifier, en vue de les anonymiser ou de les retirer à une étape ultérieure.
- e) **Recenser les renseignements personnels à caractère public en vue de les retirer.** Certains renseignements personnels sont déclarés publics par diverses lois dans un objectif précis. Ces renseignements, compte tenu du cadre légal actuel, ne peuvent, sauf exception, être inclus dans des jeux de données ouvertes. À cette étape, assurez-vous de les recenser en vue de les retirer avant la diffusion du jeu de données.
- f) **Recenser les renseignements confidentiels en vue de les retirer.** Vérifiez que le niveau de confidentialité de l'information du jeu potentiel permet sa diffusion en données ouvertes. Apporter, si nécessaire, les modifications requises au jeu de données pour qu'il soit possible de le diffuser. Au besoin, s'appuyer sur la démarche du [Guide de catégorisation de l'information](#) ou consulter le détenteur de l'information, préalablement à sa diffusion.
- g) **Vérifier que l'organisme détient les droits d'auteur.** Assurez-vous que votre organisme détient bien les droits d'auteur (patrimoniaux et moraux) relatifs aux données que vous prévoyez diffuser. À terme, cette étape vous permettra de vérifier que la [licence Creative Commons](#), désignée par le gouvernement du Québec, peut être appliquée à vos potentiels jeux de données.

Répétez ces étapes jusqu'à ce que vous ayez retenu environ dix à vingt jeux potentiels.

À la suite de cet exercice, vous aurez en main une série de jeux de données potentiels qui pourront être analysés à l'aide de la grille présentée à l'étape suivante : Priorisation des jeux potentiels.

### 3.3 Priorisation des jeux potentiels

L'étape de priorisation permet d'identifier les jeux qui feront partie du calendrier de diffusion. Cette étape est réalisée à partir de l'Outil de priorisation des données ouvertes. Ce questionnaire à choix multiples donne des résultats sur deux axes, soit « Valeur du jeu » et « Simplicité de diffusion ». Les réponses au questionnaire, sans être parfaitement exactes, doivent être précises. Vous pouvez [télécharger l'Outil de priorisation des données ouvertes](#) sur le site Web du SCT.

L'évaluation de l'ensemble des critères de priorisation devrait être réalisée en environ une heure par jeu. Les jeux qui auront obtenu davantage de points pour les critères « Valeur du jeu » et « Simplicité de diffusion » devront normalement être priorisés lors de l'élaboration du calendrier de diffusion.

## Axe A « Valeur du jeu »

Les trois critères suivants visent à déterminer la valeur des données, à la fois selon le « contenu », le « contenant » et les « processus ». Ces critères sont évalués selon différents choix de réponses assortis d'un pointage permettant de mesurer la valeur du jeu.

a) **Données de grande valeur** : Des points sont alloués si les jeux ont un haut potentiel de réutilisation. Ces critères s'appuient sur des bonnes pratiques à l'échelle canadienne et ailleurs dans le monde.

1. Les critères de haute valeur énoncées à l'orientation 2, soit la « la diffusion de données ouvertes est priorisée et planifiée » des Orientations pour les données ouvertes. Ils consistent à :

- **Cibler les enjeux socioéconomiques et environnementaux.** Les jeux de données sont considérés comme étant de grande valeur s'ils peuvent être intégrés ou analysés à travers l'ensemble des programmes, secteurs et emplacements géographiques pour souligner les tendances, cibler les conditions et les inégalités socioéconomiques et pour s'attaquer aux défis mondiaux comme la pauvreté, la faim, les changements climatiques et l'injustice. L'accès rapide et efficace à ces données de grande valeur peut aider les personnes et les entreprises à acquérir de nouvelles perceptions et des idées novatrices qui peuvent générer des avantages socioéconomiques, fournir des moyens d'action aux collectivités marginalisées et améliorer la vie en général.
- **Offrir une meilleure prestation de services.** Les jeux de données sont de grande valeur s'ils permettent aux citoyens d'évaluer les progrès des programmes et des services publics et de faire des choix mieux éclairés concernant les services qu'ils reçoivent et les normes de service auxquelles ils devraient s'attendre. Par les données ouvertes, les citoyens et entreprises peuvent également contribuer à offrir une meilleure prestation de services. Par exemple, l'application Transit facilite les déplacements en transport en commun dans plus de 175 villes à travers le monde. Cette application a été créée en 2012 par une entreprise québécoise grâce aux données ouvertes. Si une personne doit se présenter à l'urgence, les applications Doctr et IndexSanté, qui s'appuient sur des données ouvertes, permettent de déterminer l'établissement ayant le plus faible taux d'occupation en fonction de sa géolocalisation.
- **Encourager l'innovation et la croissance économique durable.** Les jeux de données sont considérés comme étant de grande valeur s'ils peuvent contribuer à une croissance économique durable en soutenant la création et la consolidation de marchés, d'entreprises, d'emplois et d'innovations technologiques. Ces avantages sont multipliés à mesure qu'un plus grand nombre d'organismes de la société civile et du secteur privé partagent leurs propres données avec la population et utilisent les données de références, telles que celles provenant des registres publics, pour améliorer la qualité de leurs services..
- **Augmenter la transparence gouvernementale et le flux d'information.** La valeur des jeux de données est particulièrement importante s'ils permettent d'améliorer le flux d'information au sein des gouvernements et entre eux, et de rendre les décisions et les processus gouvernementaux plus transparents. Une transparence accrue favorise la responsabilisation et la bonne gouvernance, renforce le débat public et contribue à la lutte contre la corruption. Le fait de dévoiler la façon dont les deniers de l'État sont dépensés incite les gouvernements à montrer qu'ils en font une utilisation optimale. Par exemple, les jeux de données permettant de faire connaître l'utilisation des ressources naturelles, la manière dont les recettes provenant de l'industrie minière, gazière et pétrolière sont dépensées et la façon dont les transactions et la gestion des terres sont réalisées sont cruciaux dans

l'amélioration de la gouvernance. Les données ouvertes permettent également un meilleur échange d'information entre les organismes publics, ce qui brise les silos et améliore la performance des administrations publiques.

- **Répondre à une demande de la communauté.** Les jeux de données ont une importance élevée quand ils répondent aux besoins et aux valeurs des citoyens. La fréquence de la demande des citoyens et des communautés pour certains jeux de données (ou un fort intérêt envers elles) est une indication de la pertinence de ces données pour le public. La cote de popularité de certains jeux de données peut varier au fil du temps ou selon les régions.

Les critères de détermination de données de grande valeur sont fortement inspirés de [ceux élaborés dans le cadre d'une collaboration intergouvernementale multilatérale au sein du Groupe de travail en gouvernement ouvert du Canada](#). Des exemples de données sont aussi proposés dans le document élaborés par le GTGOC pour chacun des critères.

2. Le jeu de données fait partie de ceux ciblés par le GTGOC ou par l'Open Data Index , répertoriées en annexe. Celle-ci présente les champs requis pour ces jeux de données.

- b) **Qualité des données proposées.** Un des grands objectifs des données ouvertes est la réutilisation des données par des groupes provenant de la population en général, du milieu de la recherche ou du domaine du développement d'applications. Certaines caractéristiques doivent être respectées pour assurer la réutilisation des données. C'est pourquoi des points sont accordés si votre intention est de faire des mises à jour à une fréquence permettant de maintenir la pertinence des données. D'autres points sont alloués pour le respect des critères de qualité proposés à l'orientation 4, soit « les données ouvertes diffusées sont de qualité » des orientations pour les données ouvertes et détaillés dans le *Guide de mise en œuvre des orientations pour les données ouvertes*.

- c) **Performance et optimisation de l'administration publique.** L'efficacité de la fonction publique peut être améliorée par les données ouvertes, car celles-ci encouragent le travail collaboratif entre les divers ministères et organismes. Des points sont accordés aux jeux lorsqu'ils incluent des données :

- De données de références telles que les registres ou les listes contenant de l'information officielle (par exemple : le [répertoire des municipalités du Québec](#), le [registre des entreprises](#), la [liste des organismes publics](#), la [liste des appels d'offres](#), les [limites administratives](#)) pour laquelle votre organisation considère être la référence ou la source principale. Lorsque les éléments du registre (ou de la liste) ont un identificateur unique (parfois nommé « clé » ou « index »), ce dernier doit être inclus dans le jeu de données afin qu'il puisse être utilisé comme clé de référence lors du croisement de jeux de données. Par exemple, chaque ministère ou organisme public du gouvernement du Québec a un numéro à quatre chiffres l'identifiant (SCT = 0160)<sup>2</sup>;
- Faisant l'objet de demandes d'accès à l'information récurrentes au sein de votre organisation.

## Axe B « Simplicité de diffusion »

Les trois critères que vous trouverez plus bas font référence à des considérations techniques et fonctionnelles qui indiquent la charge de travail nécessaire à la diffusion d'un jeu de données de qualité. Les points sont attribués afin de mesurer le niveau de difficulté pour la diffusion de chacun des jeux retenus.

---

<sup>2</sup> L'identificateur unique ne doit pas être un renseignement personnel.

- a) **Qualité de la source des données brutes.** La source des données diffère d'un jeu à l'autre et d'une organisation à l'autre. Le niveau de difficulté relatif à l'extraction des données peut être très différent selon le système et, dans certains cas, demander un traitement manuel, dans un deuxième temps, afin que les données aient une valeur ajoutée. C'est pourquoi des points sont accordés selon le type de fichier et de système dans lequel sont conservées les données. D'autres points sont attribués selon la manière de saisir l'information. Par exemple, les données peuvent être saisies manuellement, provenir d'une extraction d'un autre système ou être calculées automatiquement par le système. Enfin, d'autres points sont alloués en fonction de votre évaluation personnelle des efforts requis pour la première diffusion.
- b) **Maturité pour gérer le jeu de données proposé.** Des points sont alloués selon que la méthode d'extraction des données est entièrement automatisée ou manuelle. Les extractions manuelles augmentent la charge de travail, puisqu'elles demandent des vérifications exhaustives pour assurer l'intégrité des données. D'autres points sont accordés pour la connaissance des métadonnées, soit les principaux éléments qui servent à documenter le jeu pour en faciliter la recherche et la réutilisation. Enfin, des points sont accordés selon la méthode de diffusion sur Données Québec, soit manuelle ou automatisée.
- c) **Conformité juridique.** Des points sont alloués en fonction d'une évaluation préliminaire des efforts requis pour empêcher la réidentification des personnes afin de protéger les renseignements personnels et confidentiels et respecter les droits de propriété intellectuelle. Plus la conformité juridique est difficile et exigeante en efforts et en ressources, moins de points seront accordés.

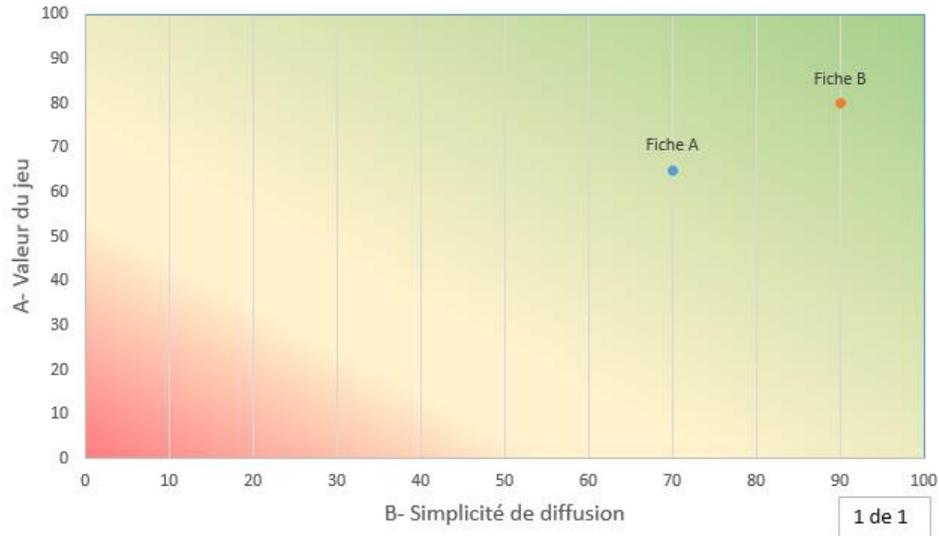
### 3.4 Construction du calendrier

Après avoir complété *l'Outil de priorisation des données ouvertes* pour chacun des jeux potentiels, vous obtiendrez un tableau de bord qui sera dressé automatiquement en fonction des points obtenus. Le pointage pour les axes « Valeur » et « Simplicité » permettra de visualiser sur un graphique (voir figure ci-après) dans quelle zone de priorisation se retrouve le jeu de données. Les jeux de données qui se retrouvent dans la partie supérieure droite (vert) devraient être diffusés à court terme, car ils ont plus de valeur et demandent moins d'efforts de diffusion. Dans le même ordre d'idées, les jeux se retrouvant dans la partie centrale (jaune) pourront être diffusés par la suite, alors que ceux qui sont dans la partie inférieure gauche (rouge) pourraient ne jamais être diffusés, parce qu'ils ont moins de valeur et que leur diffusion est plus complexe.

Lorsque moins de dix jeux potentiels se retrouvent dans les parties verte et jaune, il est recommandé de refaire l'étape 3.2 Description préliminaire des jeux de données potentiels, afin de pouvoir en recenser dix à vingt autres, puis de les prioriser de manière à faire une évaluation avec un plus grand nombre de jeux.

À partir de ce graphique, vous pouvez maintenant construire votre calendrier de diffusion de données ouvertes pour identifier quels jeux seront diffusés au cours des prochaines années, en mentionnant le mois de diffusion de chacun des jeux.

L'Outil de priorisation des données ouvertes offre un gabarit de calendrier que vous pouvez utiliser.

**Figure 1 : Outil d'aide à la priorisation de la diffusion des jeux de données**

## 4. Préparation des jeux de données

Il vous est maintenant possible de commencer les travaux en vue de la diffusion des jeux de données. Utilisez le calendrier de diffusion préparé précédemment pour planifier vos travaux de diffusion de données ouvertes. Pour chacun des jeux du calendrier, vous devrez réaliser les étapes qui suivent :

## 4.1 Détermination des champs

À l'étape « 3.2 Description préliminaire des jeux de données potentiels », vous avez déterminé les principaux champs de chaque jeu de données. Maintenant, vous devez choisir de façon précise les champs qui feront partie du jeu à diffuser.

Certains champs du jeu devront être retirés si les informations ne sont pas toutes de nature publique. Pour les champs que vous conserverez, vous devez déterminer la structure du jeu (ou l'ordre des champs) à diffuser.

Il est essentiel, à cette étape, de considérer que vos données doivent avoir un bon degré de granularité, c'est-à-dire qu'elles sont désagrégées aux niveaux les plus bas, pour maximiser leur potentiel de réutilisation, en vous assurant qu'elles respectent les exigences gouvernementales en termes de :

- ✓ **Protection des renseignements personnels** : S'assurer, dans la mesure du possible, d'empêcher la réidentification des personnes et ainsi assurer la protection des renseignements personnels.;
- ✓ **Protection des renseignements personnels à caractère public** : sauf exception, aucun renseignement personnel à caractère public ne doit être diffusé en donnée ouverte;
- ✓ **Sécurité de l'information et protection des renseignements confidentiels** : S'assurer que le niveau de confidentialité de l'information permet sa diffusion ;
- ✓ **Droits d'auteur** : assurez-vous que la [licence Creative Commons](#) est compatible au droit d'auteur appliqué à vos données.

## 4.2 Extraction des données

- ✓ L'extraction du jeu de données doit se faire idéalement directement de la source de données brutes (base de données, système de gestion, etc.) en vue d'éviter les erreurs véhiculées par les transcriptions ou d'être dans l'obligation de faire des vérifications exhaustives du jeu de données avant sa diffusion pour s'assurer de son intégrité.
- ✓ Afin de réduire les efforts requis lors des mises à jour, il est recommandé d'automatiser l'extraction de votre jeu de données.
- ✓ Le jeu de données doit respecter les exigences énoncées dans le document [Lignes directrices sur la diffusion de données ouvertes](#). Ces exigences concernent notamment le format des données et des fichiers.

## 4.3 Documentation du jeu (métadonnées)

Les métadonnées sont des données qui accompagnent les jeux afin d'en décrire le contenu et le contexte pour permettre de structurer la définition du jeu de données. Dans cette optique, Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) a élaboré des profils de métadonnées gouvernementaux pour gérer le cycle de vie de l'information. Il est recommandé que les métadonnées de vos jeux de données correspondent à ces profils.

La fiche de métadonnées associée à un jeu est remplie lors de la diffusion du jeu sur le portail. Par contre, tout au long du processus d'identification, de priorisation et de préparation des jeux, vous aurez à déterminer les valeurs qui doivent être inscrites dans les métadonnées afin de les préciser lors de l'étape de diffusion sur le site Données Québec.

Par exemple, lors de l'étape 3.2 Description préliminaire des jeux de données potentiels, vous devrez donner un titre et une description au jeu. Lorsque vous aurez choisi les jeux sur lesquels vous désirez travailler, vous devrez décider des formats, de la fréquence des mises à jour, de la personne responsable du jeu et de la source des données, entre autres.

## 5. Diffusion des données ouvertes

### 5.1 Accéder à Données Québec

Si vous en êtes à votre première diffusion d'un jeu sur Données Québec, vous devez vous créer un compte. Pour ce faire, suivez la procédure [Se créer un compte sur Données Québec \(organisations participantes et utilisateurs\)](#).

### 5.2 Dépôt d'un jeu de données sur Données Québec

Voici quelques consignes pour faciliter la diffusion :

- ✓ Il est préférable d'automatiser la diffusion par l'API afin de simplifier la charge de travail causée par les mises à jour. Un [aide-mémoire à cet effet est disponible](#).
- ✓ Il est conseillé de déposer vos fichiers directement sur le portail Données Québec plutôt que sur un de vos sites. Ceci permettra d'obtenir une meilleure performance en visualisation et un accès par API pour les fichiers en format CSV.
- ✓ Pour les données géolocalisées, il est possible d'offrir une visualisation interactive avec l'outil Infrastructure géographique ouverte (IGO) en fournissant explicitement une copie des données en format geojson.

### 5.3 Vérifications

- ✓ Lorsque le jeu de données a été créé, vérifiez :
  - la fiche de métadonnées du jeu afin de vous assurer qu'elle concorde avec le jeu à diffuser;
  - que le téléchargement fonctionne;
  - les différentes visualisations.

### 5.4 Transfert en production

- ✓ Pour rendre le jeu de données accessible au public ou pour plus de détails sur l'automatisation des mises à jour, veuillez écrire à l'adresse [pilote@donneesquebec.ca](mailto:pilote@donneesquebec.ca).

## ANNEXE I Contributions des parties prenantes

Activités	DI	DTI	R. GO	LA	R. ADPRP	ROSI	DC	Dirigeant OP	Gestion documentaire
Liste des sources d'information		X	X	X	X				
Description préliminaire des jeux de données potentiels		X	X	X	X	X			
Priorisation des jeux de données potentiels	X	X	X	X					
Construction du calendrier de diffusion	X		X				X	X	
Détermination des champs		X	X	X	X	X			
Extraction des données		X							
Documentation du jeu		X	X	X			X		X
Diffusion des données	X	X	X	X			X	X	X

### Liste des acronymes

DI : Dirigeant de l'information

DTI : Représentant de la Direction des technologies de l'information de niveau d'architecture ou technique selon l'activité

R. GO : Répondant en gouvernement ouvert

LA : Détenteurs de l'information travaillant dans les lignes d'affaires

R. ADPRP : Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

ROSI : Responsable organisationnel en sécurité de l'information

DC : Représentant de la Direction des communications

Dirigeant OP : Dirigeant du ministère ou de l'organisme public

## ANNEXE II Liste des jeux de données de grande valeur ciblées par le GTGOC

Nom	Description	Champs possibles
Appels d'offres	Appel d'offres et attribution de contrats pour chaque administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nom de l'appel d'offres</li> <li>✓ Description de l'appel d'offres</li> <li>✓ État de l'appel d'offres</li> <li>✓ Titre de l'attribution</li> <li>✓ Description de l'attribution</li> <li>✓ Valeur de l'attribution</li> <li>✓ Nom du fournisseur</li> </ul>
Registre municipal	Données sur la liste des renseignements officiels concernant chaque municipalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identifiant unique de la municipalité</li> <li>✓ Nom de la municipalité</li> <li>✓ Adresse</li> <li>✓ Code postal</li> <li>✓ Site Web</li> <li>✓ Numéro de téléphone</li> </ul>
Qualité de l'eau	Qualité de l'eau potable pour les trois villes les plus peuplées	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Coliformes fécaux</li> <li>✓ Arsenic</li> <li>✓ Niveaux de fluorure</li> <li>✓ Nitrates</li> <li>✓ Total des solides dissous</li> <li>✓ Données par source d'eau</li> </ul>

Nom	Description	Champs possibles
Frontières administratives	Jeux de données sur la frontière administrative	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Disponible pour toute la province</li> <li>✓ Frontière de niveau 1</li> <li>✓ Frontière de niveau 2</li> <li>✓ Coordonnées (latitude, longitude)</li> <li>✓ Nom du polygone (département, région, ville)</li> <li>✓ Frontières du polygone</li> </ul>
Données sur les établissements d'enseignement supérieur	Un jeu complet de données sur les inscriptions et le domaine d'enseignement des établissements d'enseignement supérieur	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nom de l'établissement</li> <li>✓ Catégorie</li> <li>✓ Domaine d'enseignement</li> <li>✓ Code postal</li> <li>✓ Municipalité</li> <li>✓ Province ou territoire</li> <li>✓ Latitude et longitude</li> </ul>
Liste d'hôpitaux	Jeux de données de liste d'hôpitaux et de centres de santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Identificateur unique de l'hôpital</li> <li>✓ Liste des services</li> <li>✓ Numéro de téléphone</li> <li>✓ Nom de l'hôpital</li> <li>✓ Adresse</li> <li>✓ Code postal</li> <li>✓ Site Web</li> </ul>

Nom	Description	Champs possibles
Résultats des élections	Jeux de données sur les résultats des principaux processus électoraux	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de votes enregistrés</li> <li>✓ Nombre de votes invalides</li> <li>✓ Nombre de bulletins annulés</li> <li>✓ Données disponibles au niveau des bureaux de scrutin</li> </ul>
Attraits touristiques	Jeux de données sur les attractions touristiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nom</li> <li>✓ Description</li> <li>✓ Type</li> <li>✓ Adresse</li> <li>✓ Personnes-ressources</li> </ul>
Statistiques sur la criminalité	Jeux de données concernant les statistiques sur la criminalité	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Catégorie de crime</li> <li>✓ Date</li> <li>✓ Géolocalisation anonymisée</li> </ul>
Carte de la végétation	Carte complète de la végétation et caractéristiques connexes par administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Type de forêt</li> <li>✓ Densité</li> <li>✓ Hauteur</li> <li>✓ Âge</li> <li>✓ Espèce</li> </ul>
Carte hydrographique	Jeux de données hydrographiques complets (lac, rivière, etc.)  Ordre des cours d'eau (Strahler ou Horton)	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Marquage des lacs et des rivières</li> <li>✓ Marquage des ordres des cours d'eau</li> </ul>

Nom	Description	Champs possibles
Carte topographique	Carte topographique complète par administration comprenant les caractéristiques naturelles et artificielles	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Marquage des routes de circulation nationale</li> <li>✓ Marquage du relief</li> <li>✓ Marquage des étendues d'eau</li> <li>✓ Limites</li> </ul>
Contours	Contours administratifs basés sur la hauteur des terres	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Marquage du relief</li> <li>✓ Marquage des étendues d'eau</li> <li>✓ Marquage des frontières artificielles</li> </ul>
Terres de la Couronne (au Québec : terres du domaine de l'État)	Jeux de données spatiales de toutes les terres de la Couronne dans la province	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Marquage de l'utilisation des terres</li> <li>✓ Marquage des activités (récréatives, industrielles)</li> <li>✓ Marquage de l'état du terrain</li> </ul>
Échelles salariales gouvernementales	Échelles salariales pour les employés de la fonction publique, y compris les niveaux, les dates de début et de fin et les taux	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Catégorie (nom et numéro d'identification unique)</li> <li>✓ Type (gestionnaire, technicien, etc.)</li> <li>✓ Secteur (public, organisme parapublic)</li> <li>✓ Échelle de rémunération pour chaque catégorie</li> </ul>
Naissances et décès	Nombre total par circonscription avec taux et augmentation naturelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nombre de naissances</li> <li>✓ Nombre de décès</li> </ul>
Noms populaires de bébés	Liste annuelle des principaux noms de bébés par année et par sexe	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Prénom</li> <li>✓ Nombre par année</li> </ul>

## ANNEXE III Open Data Index (2016)

La description officielle en anglais est accessible à cette adresse : <https://index.okfn.org/methodology/>

Nom du jeu	Norme utilisée	Liste des critères obligatoires
Statistiques nationales	NA	Principales statistiques concernant les indicateurs économiques et démographiques : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ PIB (mise à jour trimestrielle)</li> <li>✓ Statistiques sur le chômage (mise à jour trimestrielle)</li> <li>✓ Population (mise à jour annuelle)</li> <li>✓ Statistiques de l'état civil sur les morts et les naissances (optionnel)</li> </ul>
Budget	NA	Critères minimaux pour la planification des dépenses pour la prochaine année : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Division par ministère ou organisme public</li> <li>✓ Division par programme</li> </ul>
Législation	<a href="#">Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire</a>	Le contenu des lois et leurs amendements. <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Indiquer la date d'adoption des lois et des amendements</li> </ul>
Projets de loi	<a href="#">Déclaration pour l'ouverture et la transparence parlementaire</a>	Données requises <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contenu des projets de loi</li> <li>✓ Auteur</li> <li>✓ Étapes de cheminement</li> </ul> Données optionnelles <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Décompte des votes</li> <li>✓ Transcription des débats</li> </ul>

Nom du jeu	Norme utilisée	Liste des critères obligatoires
Appels d'offres	<a href="#">Open Contracting Partnership (OCP)</a>	<p>Critères minimaux pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les soumissions en cours : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ministère ou organisme gouvernemental demandeur</li> <li>▪ Nom</li> <li>▪ Description</li> <li>▪ Statut</li> </ul> </li> <li>✓ Les contrats attribués : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Le ministère ou l'organisme sélectionné</li> <li>▪ Titre du contrat</li> <li>▪ Description du contrat</li> <li>▪ Valeur du contrat</li> <li>▪ Nom du fournisseur</li> </ul> </li> </ul>
Résultats des élections	<a href="#">L'initiative de données électorales ouvertes</a>	<p>Liste des critères, pour l'ensemble des élections, par bureau de vote :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Résultats (nombre de votes par candidat)</li> <li>✓ Nombre de votes enregistrés</li> <li>✓ Nombre de votes invalidés</li> <li>✓ Nombre de votes nuls</li> </ul>

Nom du jeu	Norme utilisée	Liste des critères obligatoires
Cartes nationales	L'échelle 1 : 250 000 a été déterminée par la <a href="#">Société internationale de photogrammétrie et de télédétection</a>	Liste des critères requis à l'échelle de 1:250 000 (1 cm = 2,5 km) : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Routes et circulation routière</li> <li>✓ Relief et hauteur</li> <li>✓ Frontières</li> <li>✓ Hydrographie</li> </ul>
Météo		Critères requis pour les prévisions des quatre prochains jours : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Température (moyenne et extrêmes)</li> <li>✓ Vent (direction et vitesse)</li> <li>✓ Précipitations (probabilité et quantité)</li> </ul>
Qualité de l'air	<a href="#">Lignes directrices de l'Organisation mondiale de la Santé relatives à la qualité de l'air – mise à jour mondiale 2005</a>	Émission de pollution potentiellement dangereuse pour l'humain dans au moins trois grandes villes : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Matières particulaires (MP)</li> <li>✓ Oxyde de soufre (SO<sub>x</sub>)</li> <li>✓ Oxyde d'azote (NO<sub>x</sub>)</li> <li>✓ Ozone (O<sub>3</sub>)</li> <li>✓ Monoxyde de carbone (CO)</li> <li>✓ Composé organique volatil (COV) (Optionnel)</li> </ul>
Registre des entreprises	<a href="#">OpenCorporates</a>	Champs requis mis à jour mensuellement : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Nom de l'entreprise</li> <li>✓ Identifiant unique de l'entreprise</li> <li>✓ Adresse de l'entreprise</li> </ul>

Nom du jeu	Norme utilisée	Liste des critères obligatoires
Adresses	<a href="#">Union postale universelle - Manuel de l'adressage et des codes postaux</a>	Champs requis mis à jour annuellement pour l'ensemble du territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Code postal</li> <li>✓ Adresse</li> <li>✓ Coordonnées (latitude, longitude)</li> </ul>
Organisation territoriale	<a href="#">UNGIWG</a> <a href="#">FAO Global Administrative Unit Layers (GAUL) project</a>	Le tracé des frontières avec les coordonnées (longitude, latitude) des zones administratives suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Niveau 1 : État fédéral (Canada)</li> <li>✓ Niveau 2 : États fédérés (Québec)</li> <li>✓ Niveau 3 : Subdivision des États fédérés (Organisation territoriale du Québec)</li> </ul>
Qualité de l'eau		Critères de diffusion requis, par installation municipale de distribution d'eau potable : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Coliformes fécaux</li> <li>✓ Arsenic</li> <li>✓ Fluorures</li> <li>✓ Nitrates</li> <li>✓ Matières dissoutes totales (MDT)</li> </ul>
Dépenses gouvernementales		Mensuellement, diffuser les informations suivantes pour chaque transaction effectuée : <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Date</li> <li>✓ Organisme l'ayant effectuée</li> <li>✓ Nom du fournisseur</li> <li>✓ Montant</li> </ul>

Nom du jeu	Norme utilisée	Liste des critères obligatoires
Cadastres	<a href="#">Cadasta Foundation</a>	<p>La norme considère l'information suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Plan cadastral<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Forme, structure et limites du lot</li><li>▪ Adresse du lot</li><li>▪ Numéro du lot</li><li>▪ Caractéristiques topographiques</li></ul></li><li>✓ Registre cadastral<ul style="list-style-type: none"><li>▪ Nom du propriétaire</li><li>▪ Numéro du lot</li><li>▪ Adresse du lot</li><li>▪ Date d'enregistrement / transaction</li><li>▪ Valeur (valeur lors de la transaction / impôt foncier)</li><li>▪ Type (public / privé)</li></ul></li></ul>

## ANNEXE IV Normes internationales mises en œuvre dans le cadre du Partenariat pour un gouvernement ouvert

Voici une liste non exhaustive de normes d'intérêt appliquées par d'autres administrations publiques dans le monde.

Nom de la norme	Domaine d'affaires	États appliquant la norme dans le cadre du PGO
<a href="#">International Aid Transparency Initiative (IATI)</a>	Solidarité internationale	Canada (fédéral), Royaume-Uni
<a href="#">Open Contracting Partnership (OCP)</a>	Appels d'offres	Canada (fédéral), Montréal
<a href="#">L'initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI)</a>	Économie des ressources naturelles	Québec, Allemagne, États-Unis, Royaume-Uni (mise en œuvre de la mise à jour de 2016)
<a href="#">Global Biodiversity Information Facility</a>	Biodiversité	États-Unis, Royaume-Uni, France, Allemagne

D'autres normes en fonction de la mission de votre organisme pourraient être considérées.

## Bibliographie

COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION DU QUÉBEC. [Rétablir l'équilibre](#), 2016.

COMMISSION DE RÉVISION PERMANENTE DES PROGRAMMES. [Cap sur la performance](#), 2015.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. [Stratégie gouvernementale en TI – Rénover l'État par les technologies de l'information](#), Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. [Lignes directrices sur la diffusion de données ouvertes](#), 2016.

SECRÉTARIAT DU CONSEIL DU TRÉSOR. [Guide de catégorisation de l'information](#), 2016.

## Textes législatifs

QUÉBEC. *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-21, à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2016juin 2018, Québec, Éditeur officiel du Québec.

QUÉBEC. *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*, chapitre G-1.03, à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2016juin 2018, Québec, Éditeur officiel du Québec.

QUÉBEC. *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, chapitre A-2.1, r. 2, à jour au 1<sup>er</sup> décembre 2016juin 2018, Québec, Éditeur officiel du Québec.

**Secrétariat  
du Conseil du trésor**

**Québec**



Au cœur de l'administration publique